

Procès verbal du conseil d'école du 10 mars 2017

Présents :

Enseignants : Mmes Mullon, De Coux, Tachaires, Arnaud, Ladevèze, Dunouvion, Trihan, Asiain, Ducasse, Teissier, Lledos, Louit, Mr Bely

Mme Le Guen (psychologue de l'éducation nationale)

Mme Lacoste (adjoite au maire), Mme Aniéto (responsable ALAE), Mr Rabaud (coordonateur CLAS)

Parents élus : Mmes De Smet, Barthélémy, Chevillard, Jalao, Rey, Laborde, Bernadet, Leduc-Lebailleur, Baë, Parrod, Höhne.

Excusés : Mr Respaud (IEN), Mmes Serre, Morel, Benoît (enseignantes), Mmes Cagniard, Waterson, Pawelczyk (parents élus)

1- Vie de l'école

Le livret scolaire unique a été donné à la fin du 1^{er} semestre. Tous les parents d'élève ont été invités à une réunion de présentation de ce nouveau livret. Il a été expliqué aux familles que les nouvelles modalités d'évaluation et de communication sont portées par des textes législatifs (loi du 8 juillet 2013, décret n° 2015-1 929 du 31 décembre 2015 et arrêté du 31 décembre 2015). Chacun doit prendre le temps de s'adapter à ce nouvel outil. Il est bien sûr toujours possible de prendre rendez-vous avec l'enseignant(e) pour des compléments d'information.

a. charte de l'école

La charte de l'école a été revue. Elle permet de mettre en avant la vie de groupe, de partage, d'entraide et d'esprit d'équipe que doit être la vie à l'école. Les points soulevés sont liés à des difficultés de comportement, les difficultés pédagogiques étant déjà prises en considération à travers divers dispositifs dont nous parlerons par la suite. Le document a été expliqué aux élèves et envoyé vers les familles pour qu'elles en prennent connaissance. Les parents élus soulignent les retours positifs concernant cette charte : c'est clair et simple.

b. bilan APC 3^{ème} et 4^{ème} période

CP : méthodologie et aide à la difficulté en numération, en lecture et orthographe.

CE1 : remédiation aux difficultés scolaires : déchiffrage (étude du code) et compréhension (répondre à une question par une phrase), écrire des phrases d'après des images séquentielles, jeux mathématiques autour de la numération et des calculs, Résolution de problèmes (addition ou soustraction), situations de recherche en lien avec le projet d'école : engrenages ou électricité.

CE2 : vitesse de lecture et compréhension, travail sur la rédaction (énumération, connecteurs, ordre logique des phrases), calculs, sens des opérations, numération et résolution de problèmes, situations de recherche en lien avec le projet d'école : engrenages ou électricité.

CM1 : jeux mathématiques/numération de position, travailler les grands nombres (lire, écrire en nombres ou en lettres, décomposer, recomposer), calculs (additions, soustractions, multiplications à 2 ou 3 chiffres au multiplicateur) Problèmes (additif, multiplicatif ou de différence) géométrie : les tracés de droites parallèles et perpendiculaires, savoir tracer un carré, rectangle, le repérage sur le quadrillage, vitesse de lecture et compréhension (déchiffrer les mots sans erreur, enrichir son vocabulaire, identifier les mots, comprendre des phrases, des textes)

CM2 : les nombres entiers, situations problème, tables de multiplication, comprendre et retenir une leçon, lecture compréhension, orthographe.

c. jeux dans la cour

Plusieurs jeux sont à disposition des élèves dans la cour, avec une organisation à l'aide d'un planning/classe. Les différents espaces sont définis même s'il reste quelques améliorations à apporter. Nous regrettons de n'avoir pas pu bénéficier du financement FCPE dont il avait été question lors du 1^{er} conseil d'école. En effet, les délais imposés ne nous permettaient pas de faire participer les élèves, ce que nous aurions trouvé très regrettable. Les jeux sont appréciés par les élèves. Les parents élus ont eu des retours très positifs.

d. Sorties

JMF : les 2 CP, le CP/CE1, CE1/CE2.

Ecole et cinéma : les 2 CE2, CE2/CM1, 1 CM1

Cinéma : 1 CM1, CM1/CM2, les 2 CM2, (sur les chemins de l'école)

Théâtre : CM1 Mme Ladeveze, CM1/CM2.

Médiathèque : CP Mme ASIAIN, les 2 CE2.

Expo médiathèque : CE1/CE2, CE1, CP/CE1, 2 CM2

Rencontres sportives : course longue : cycle 2 avec la maternelle, CE2 et CM1 rencontre inter école, CM2 avec les 6èmes.

La Dépêche du midi : CM2 Mme Trihan en lien avec son projet de journal.

Classes transplantées : les 2 CE2 et les élèves d'ULIS.

Ateliers jeux mathématiques à Toulouse : CM1 Mme Morel, CE2/CM1.

e. dispositifs d'aide aux élèves

Différents dispositifs permettent de faire du lien avec les familles et de venir en aide aux élèves en difficulté, qu'elle soit passagère ou durable.

- Rencontre trimestrielle ou à la demande entre enseignants et parents (2 réunions au moins dans l'année).
- Rencontres directrice/parents élus afin de faire un point régulier sur d'éventuels problèmes rencontrés par les familles ou par l'école et éclaircir certains mal entendus.
- Mise en place de fiches de suivi du parcours scolaire, facilitant le lien d'une année sur l'autre et permettant de noter également les évolutions positives.
- Aides pédagogiques : travail différencié (diversification du support, de la tâche ou des aides), groupes de besoin, PPRE (Le PPRE est une action spécifique d'aide, intensive et de courte durée, à destination d'élèves en difficulté dans l'acquisition des compétences du socle commun. Il nécessite un engagement écrit entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique. Il constitue une modalité de prévention de la grande difficulté scolaire. La continuité d'action, la cohérence et l'individualisation des réponses apportées à l'élève sont le gage de la réussite dans la lutte contre l'échec scolaire. Le repérage repose sur les éléments recueillis par les enseignants, à tout moment de l'année, pour les situations apparaissant comme nouvelles et/ou problématiques), APC.
- Répartition dans les classes, organisation du parcours pour éviter la répétition.
- Conseils de cycle, équipes éducatives et/ou de suivi

Explication des différentes réunions.

Conseil de cycle, de maîtres : inclus dans les 108 heures de travail des enseignants en dehors de la présence des élèves.

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève. Elle comprend le directeur de l'école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue de l'éducation nationale, le médecin de l'éducation nationale quand il est concerné, des professionnels des services sociaux (assistante sociale, éducateur spécialisé ...) des professionnels privés (orthophoniste, psychomotricien...) avec accord des parents et les personnels contribuant à la scolarisation des enfants handicapés. Le responsable ALAE peut également être invité.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement. C'est un outil de travail institutionnel permettant une concertation entre tous les adultes concernés par la situation d'un enfant. Elle n'est pas une instance de décision, encore moins un tribunal, mais un groupe de travail qui réfléchit sur les perspectives à envisager pour la suite de la scolarité de l'élève concerné. Elle doit permettre d'analyser la situation personnelle et concrète d'un enfant à l'école.

Elle peut permettre de fixer et de formaliser des objectifs de réussite et de progrès pour l'élève (avec la mise en place éventuelle d'un projet personnalisé de réussite éducative (PPRE), d'un contrat ...) et de créer de bonnes conditions d'échanges nécessaires à la réflexion (discussion contradictoire, partage d'informations et de points de vue, recherche de l'adhésion aux objectifs, dans le respect de la parole de chacun et dans l'intérêt de l'élève). Elle fait l'objet d'un compte rendu écrit remis à la famille, aux partenaires et à l'Inspecteur de l'éducation nationale.

L'équipe de suivi de scolarité : L'ESS comprend l'ensemble des personnes qui concourent à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ([PPS](#)) pour les enfants en situation de handicap : les

parents, l'enseignant référent, les enseignants de l'élève (y compris les enseignants spécialisés de l'établissement médico-social), les professionnels de santé (y compris ceux issus du secteur libéral). Le psychologue de l'éducation nationale, le personnel du service social et de santé font aussi partie de l'équipe. L'équipe se retrouve au moins une fois par an, sur convocation de l'enseignant référent qui anime la réunion. Cette réunion fait également l'objet d'un document écrit, GEVASCO, qui est remis à la famille, aux partenaires et au référent de scolarité. D'autres réunions peuvent aussi être organisées à la demande des parents, de l'équipe éducative de l'établissement scolaire ou du directeur de l'établissement médico-social si des ajustements semblent nécessaires en cours d'année scolaire.

L'équipe coordonne la mise en œuvre et assure pour chaque élève handicapé le suivi et l'évaluation de son projet personnalisé de scolarisation.

f. CLAS

Le CLAS est un dispositif porté par la municipalité qui prend sa cohérence dans le projet éducatif de territoire. Les objectifs généraux sont de développer la confiance des enfants dans leur capacités et possibilités, faire comprendre l'intérêt et le sens des apprentissages, aider à l'organisation du travail, encourager les pratiques, le goût de la culture. 10 élèves de l'école participent au dispositif CLAS. Chaque famille rencontre le responsable et un engagement de la part de la famille est demandé. C'est l'école qui propose les élèves, mais la démarche peut également venir des familles. Des sorties culturelles sont organisées avec les familles (médiathèque, musée de Toulouse).

g. ALAE-TAE

95 enfants en moyenne le matin, 250 à midi et 130 le soir. La fête des centres de loisirs est le 20 mai 2017. Le thème est la création du monde, version Béouzo. (danses, chants, théâtre...)

Labellisation du centre en cours.

7 TAE ont été proposés au 1^{er} trimestre qui ont concernés 106 enfants. 7 TAE sont proposés jusqu'aux vacances de printemps qui concernent 103 enfants. Il n'y a pas de liste d'attente.

2- Prévisions rentrée 2017

a- effectifs

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2017 sont :

68 CP, 60 CE1, 55 CE2 soit 183 élèves en cycle 2

70 CM1, 71 CM2 soit 141 élèves en cycle 3

12 élèves en ULIS

Soit un total pour l'école de 336 élèves

3- Budget

b- budget mairie

fonctionnement : 41,14 € par élève

transport : 7,43 € par élève

coopérative scolaire : La participation de la mairie est de 9,61 € par élève. Nous avons fait une demande de subvention exceptionnelle pour les classes transplantées de 100 € par classe.

c- coopérative scolaire

Le solde actuel de la coopérative est de 9 433 €, mais les factures concernant les classes transplantées ne sont pas toutes arrivées. Les photos scolaires ont permis de recueillir 2 986 €. La participation des familles est de 4 875€. La recette du marché de Noël est 652€. Nous avons donc fait le choix de limiter à 100€ la participation des familles pour les classes transplantées et que la participation de la coopérative serait de 70€ maximum. A ce jour, la participation de la coopérative scolaire s'élève à 7 200 € soit environ 66 € par élève. Les familles ont payé entre 85 et 100 € pour un coût réel de 160€ en février et 169€ en mai.

Le financement des autres activités éducatives (sorties culturelles, jeux de cour, petit matériel...) s'élève à 3 100€. Aucune classe n'est pénalisée par rapport à ses projets.

4- Travaux, sécurité

a- exercice incendie

Un deuxième exercice incendie a été réalisé le 27 janvier 2017. RAS

b- PPMS

La sécurisation des écoles avance significativement. L'école est en attente d'une réunion de coordination avec les différents personnels des lieux afin de se mettre d'accord sur les règles à respecter. Un exercice de confinement est programmé pour la fin du mois (28/03/17)

c- travaux réalisés ou prévus

Le film occultant sur les portes de l'école ne satisfait pas car ne permet pas de voir vers l'extérieur. Des problèmes de clé se posent, ainsi que la gestion du visiophone lorsque la directrice est en réunion ou absente. La sonnerie pour intrusion est positionnée. Elle sera testée lors du prochain exercice.

En attente du panneau d'affichage.

Parking : le stationnement sauvage porte préjudice aux riverains. Il faut privilégier le stationnement sur le parking face à la maternelle. Un projet de réouverture sécurisée du parking enseignant est à l'étude.

Déplacements doux : un emploi civique va être recruté pour recenser, dans un premier temps, tous les déplacements existants afin de les rendre visibles.

5- Questions diverses

La commune est sollicitée dans le cadre d'un « plan numérique » qui permettrait d'obtenir des subventions pour l'achat de tablettes. L'école est très favorable à la demande de 30 tablettes numériques.

19h30 : fin du conseil d'école.

Prochain conseil d'école, le 15 juin 2017.